

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 29 avril 2011  
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**DSP INOLIA - Convention de codéveloppement des réseaux de communications électroniques signée avec le Syndicat Mixte Gironde Numérique - Avenant n°1 - Signature - Autorisation**

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a signé le 30 avril 2010 avec son Délégué Inolia, en charge de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications haut débit, l'avenant n°6 au contrat de DSP.

Ce document stipule, dans son article 1er, que les avantages prévus à l'annexe A (article 2.3) au bénéfice de la Région, et avec l'accord de cette collectivité, sont transférés au Syndicat Mixte Gironde Numérique (et/ou de la structure en charge de l'exploitation du réseau départemental).

Il s'agit de la possibilité:

- d'accéder aux 4 points de présence opérateurs (POPs), servant à interconnecter le réseau départemental au réseau métropolitain.
- de bénéficier d'une paire de fibres optiques non activée (linéaire: 113 km) reliant entre eux les locaux techniques.

Cette mise à disposition sera effectuée à titre gratuit, le Syndicat Mixte devant assurer la prise en charge des coûts de maintenance.

Les relations entre le Syndicat Mixte et la Communauté Urbaine sont formalisées par une convention de co développement des réseaux numériques, signée le 13 août 2008 qu'il convient donc de compléter par un avenant n°1, dans la mesure où cette interconnexion permet de respecter le principe de cohérence des réseaux d'initiative publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 1425-1

**VU** le contrat de délégation de service public signé le 9 mars 2006, entre la CUB et la société LD Collectivités

**VU** la création de la société Inolia dédiée à l'exécution du contrat de DSP

**VU** l'avenant n°6 au contrat de DSP signé le 30 avril 2010, et modifiant notamment l'annexe A audit contrat

**VU** la lettre du Conseil Régional du 7 décembre 2009, demandant le transfert des avantages prévus à l'article 2.3 de l'annexe A au bénéfice du Syndicat Mixte Gironde Numérique et/ou de la structure en charge de l'exploitation du réseau départemental

**VU** l'accord de la société Inolia

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il convient de transférer les avantages initialement prévus à l'annexe A, article 2.3 pour le Conseil Régional, au bénéfice du Syndicat Mixte Gironde Numérique pour réaliser l'interconnexion de ce réseau au réseau Inolia, pour les besoins d'installation et de maintenance des équipements du réseau départemental, cette disposition permettant de garantir la cohérence des réseaux d'initiative publique

### **DECIDE**

**Article 1 :** de compléter la convention de co développement des réseaux d'initiative publique signée par le Syndicat Mixte Gironde Numérique et la Communauté Urbaine par un avenant n°1

**Article 2 :** d'approuver le contenu de l'avenant n°1 ci-annexé, pour permettre le transfert des avantages prévus au bénéfice du Syndicat Mixte Gironde Numérique et assurer l'interconnexion des réseaux départemental et métropolitain

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. THIERRY GELLE